

LE PETIT JOURNAL

Décembre 2008



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



**ATTENTION : voir horaires
exceptionnels durant les
fêtes de fin d'année**

Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**.
Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter

06.87.51.85.84

Serge Silvetti

06.79.79.94.67

Eric Preud'homme

06.08.48.75.97

Romain Sismondini

06.08.23.93.32

AU REVOIR AGNES...



C'est avec une grande émotion que nous avons appris ton départ.

Elue en mars 2008 au sein de l'équipe municipale, tu as accepté de prendre en charge la présidence de la Commission Communication avec beaucoup d'engagement et de dynamisme.

Fortement engagée dans le monde associatif, tu t'es généreusement investie dans la section théâtrale du SLC la Béholle. Malgré ta maladie, tu as eu la force de participer puis de te tenir au courant des affaires municipales avec beaucoup de courage.

Nous garderons de toi l'image d'une femme dynamique, engagée, courageuse et généreuse.

Nos pensées t'accompagnent Toi, ton mari Thierry, et tes enfants Guillaume et Sophie.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sont reçues en mairie toute l'année et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre. Vos demandes pourront donc être présentées **jusqu'au 31 décembre 2008 inclus**.

Une permanence sera assurée en mairie à cette date, afin de recueillir d'éventuelles demandes d'inscription (déposées en personnes, adressées par correspondance ou présentées par un tiers dûment mandatés). Les jeunes gens âgés de **18 ans entre le 1^{er} mars 2008 et le dernier jour de février 2009** peuvent venir s'inscrire.

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement nous faire parvenir :

- Un formulaire d'inscription dûment renseigné,
- Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- Un justificatif de domicile

MAIRIE : HORAIRES DURANT LES FETES

➤ Fermeture du secrétariat de mairie :

Du lundi 22/12/08 au
vendredi 02/01/09 inclu

➤ Permanence des élus

Les 22 et 23 décembre
de 18h30 à 19h30

Les 29,30 et 31 décembre
de 10h00 à 12h00

➤ Pas de permanence

Les samedis 27/12/08 et
03/01/09

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

18/10/2008

Noéline CHAPLET
de Grégory CHAPLET et
Gladys SILBERMANN

22/10/2008

Raphaël COUSIN
de Frédéric COUSIN et
Angélique MORBOIS

DECES

16/12/2008

Madame Agnès BRION

Prochain conseil municipal

Le vendredi 30/01/2009
à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 OCTOBRE 2008



DELIBERATIONS

✓ **Abandon d'une réservation de concession au cimetière communal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'abandon d'une concession au cimetière communal, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le remboursement de cette réservation.

✓ **Récupération de la taxe sur les ordures ménagères+ frais**

Afin de pouvoir refacturer la taxe sur les ordures ménagères ainsi que les frais recouverts par le Service des impôts auprès des locataires des logements communaux, il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à établir les recettes correspondantes, et charge celui-ci de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

✓ **Règlement intérieur des logements communaux**

Pour le bon fonctionnement des règles de vie en communauté dans les immeubles locatifs, il devient important de mettre en place un règlement intérieur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le règlement tel que proposé, dit qu'il pourra être modifié selon les besoins et charge Monsieur le Maire d'en informer les locataires, et du suivi des prescriptions.

✓ **Modification des horaires de travail de Madame WRIGLEY Magali**

Suite à l'ouverture de la cantine scolaire, Madame WRIGLEY, ayant accepté de s'occuper des enfants pendant cette période, son temps de travail qui est de 22h 05 passera à 24 h 50 au 1^{er} janvier, sous réserve de l'avis favorable du CTP qui a été sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Madame WRIGLEY, dit que cette délibération sera effective après réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

✓ **Indemnités du personnel**

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer un régime indemnitaire au profit du personnel communal, sous forme d'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Ce régime indemnitaire serait revu et modulé par l'autorité territoriale à qui il appartiendrait d'en définir le montant chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer ce régime indemnitaire, et charge Monsieur le Maire de signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de cette délibération.

✓ **Ajustements budgétaires**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire en cette fin d'année d'opérer à quelques modifications budgétaires.

✓ **CISPD : conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance**

Lors de la réunion du 19 juin 2008, la Ville de Verdun a souhaité réactiver le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui avait été créé par délibération du Conseil Municipal de Verdun le 25 septembre 2002 comprenant les communes de Verdun, Belleville, Thierville et Belleray, et par la suite Haudainville.

Aujourd'hui, l'évolution du contexte législatif nécessite de rénover le CLSPD.

Le décret n° 2007-1136 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) précise les conditions de mise en place du dispositif. Ce décret abroge l'ensemble des dispositions prévues précédemment par le décret n°2002-99 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Rappelons par ailleurs que le CLSPD a été rendu obligatoire dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants et dans les villes de moins de 10 000 habitants comportant une Zone Urbaine Sensible (ZUS) – (art. L2211-4 et L2211-5 du code Général des Collectivités territoriales).

La ville de Verdun a donc décidé de rénover son CLSPD en conformité avec les dispositions issues du décret et d'agir à l'échelle intercommunale en créant un CISPD (en remplacement du CLSPD) sur le ressort géographique de la circonscription de police de Verdun.

La création du CISPD appartient à la volonté conjointe des communes membres, à savoir Verdun, Belleville, Thierville, Belleray et Haudainville.

La présidence du CISPD (en référence au décret du 23 juillet 2007) appartient au président de l'EPCI. L'ensemble des membres doivent donc conjointement approuver que le CISPD de l'agglomération verdunoise soit présidé par le Maire de la commune « pilote », à savoir Verdun, et ce pour la durée de son mandat électoral .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création du CISPD de l'agglomération verdunoise, CHOISIT la ville de Verdun comme commune « Pilote » et DESIGNNE à l'unanimité Monsieur KUTSCHRUITER Louis comme membre titulaire et Monsieur SIMONIN Alain comme membre suppléant

✓ **Dossier Etude Energétique, choix du prestataire**

Suite à l'appel d'offre concernant l'étude énergétique pour le groupe scolaire, trois réponses nous sont parvenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise SETECBA Ingénierie de Bar Le Duc comme prestataire pour effectuer l'étude thermique du groupe scolaire ; pour un montant de 5 480 € HT, charge monsieur le Maire de faire toutes démarches utiles pour des demandes de subvention et signer tous documents se rapportant à ce dossier. (Une demande de subvention sera déposée à l'ADEME (35%) et au conseil régional (35% également))

INFORMATIONS

✓ **Station de pompage**

Située chemin de l'écluse, cette station n'est plus utilisée que par un agriculteur. Il faut s'interroger sur la nécessité de laisser cette station en service.

✓ **Cantine scolaire**

Une commission « restauration » sera mise en place. Elle se réunira chaque trimestre avec un représentant des parents d'élèves, le restaurateur et un représentant des élèves, afin de faire le point sur la qualité de la prestation rendue.

✓ **Compte rendu des diverses commissions**

La commission travaux s'est réunie, une visite du presbytère a été organisée afin de pouvoir réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Contact a été pris avec l'entreprise qui a fait le remplacement des poteaux France télécom, car les fils se trouvent maintenant dans les arbres en contrebas, ce qui peut poser problème.

Suite à des problèmes de fuites d'eau, une réunion a eu lieu avec les entreprises NICORA , HUOT ainsi que la DDAF. Le remplacement des têtes de robinets défectueuses sera effectué prochainement.

La commission cimetièrre s'est réunie le 24 octobre pour faire un nouvel inventaire des tombes en état d'abandon, il reste 99 tombes, et 4 reprises de concession sont en cours. La procédure de reprise de ces concessions devrait se terminer en octobre 2009.

Le C.C.A.S s'est réuni afin d'examiner trois dossiers de demande d'aide envoyés par le Conseil général ; Le repas de fin d'année des aînés s'est déroulé le 30 novembre, 63 personnes y ont participé dans une bonne ambiance, le repas a été servi par le Clos Lorrain, et les brioches ont été offertes par la boulangerie RENAUD. Les personnes âgées de + de 70 ans ou étant malades et n'ayant pu participer au repas recevront un « panier repas » qui leur sera apporté par un membre du CCAS accompagné d'un élu.

La commission pour la liste électorale s'est réunie le 21 novembre afin de vérifier les nouvelles inscriptions et faire les radiations nécessaires.

La commission communication poursuit le travail de préparation du livret d'accueil des nouveaux habitants.

CEREMONIE DU SOUVENIR DU 11 NOVEMBRE 2008



Pour l'année 2008, en ce 90^{ème} anniversaire de l'armistice, les évènements se sont bousculés.

Pour commencer le 9 Novembre, à l'initiative du comité de la voie sacrée et de la voie de la libération, une dizaine d'enfants de l'école de Haudainville, représentant leur commune se sont rendus au monument de la victoire à Verdun pour participer à une cérémonie commémorative.

Lors de cet évènement, la crypte du monument avait été exceptionnellement ouverte pour les visiteurs. Un partage de la flamme sacrée, ramenée de la tombe du soldat inconnu sous l'arc de triomphe à Paris, a été réalisé entre toutes les communes présentes à cette cérémonie. En fin de cérémonie, les portes drapeaux présents et les enfants ont entamé l'hymne national.

Le 10 Novembre 2008, au niveau de la commune cette fois, la cérémonie commémorative a eu lieu au monument aux morts du village. Là encore les enfants étaient présents, accompagnés cette fois de leurs enseignants. Après son discours, et en la présence du porte drapeau de la commune, M. le Maire a déposé une gerbe aux pieds du monument sur lequel sont inscrits les noms des habitants du village morts pour la France. A la suite de la minute de silence, les enfants ont lu deux poèmes (dont le célèbre Dormeur du Val de Rimbaud) ainsi que le discours officiel du Ministre avant d'entonner une marseillaise dynamique et empreinte d'émotion.

A la suite de cette cérémonie les participants ont pu boire le pot du souvenir à la salle des fêtes ; laquelle était décorée d'une exposition réalisée par les enfants avec le concours de leurs enseignants sur le thème : Les conditions de vie des Poilus durant le grand conflit.

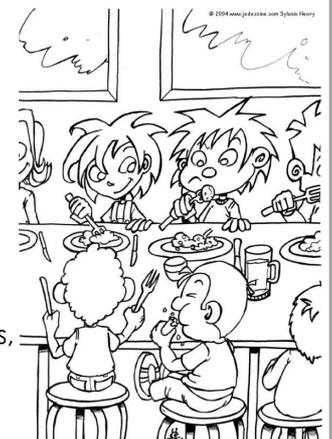
Enfin le 11 Novembre 2008, pour le premier 11 novembre sans "poilu", Nicolas Sarkozy a présidé les célébrations du 90^e anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918 au fort de Douaumont. Le prince Charles, héritier de la couronne d'Angleterre et son épouse Camilla étaient présents à cette cérémonie dont le chef de l'Etat français, président en exercice de l'UE, veut faire un "hymne à la réconciliation européenne" en invitant vainqueurs et vaincus. Egalement conviés: le grand-duc Henri de Luxembourg ou le président du Bundesrat (sénat) allemand Peter Müller. Invitées également, toutes les communes de la région. Notre commune était présente en la personne de M le maire et de quelques élus.

"Quatre-vingt dix ans après la fin de la Grande Guerre, les pays européens sont non seulement en paix les uns avec les autres mais, mieux encore, ils ont bâti entre eux une Union durable et profonde fondée sur la réconciliation et le respect des droits fondamentaux", a-t-on souligné à l'Elysée. Ce 11 novembre 2008 a une tonalité particulière puisqu'il est le premier à se dérouler sans "poilu". Le dernier survivant des anciens combattants français de la "Der des der", Lazare Ponticelli, est mort le 12 mars dernier à l'âge de 110 ans.

DES NOUVELLES DE LA CANTINE

Depuis la fin du mois de Septembre, la cantine scolaire a ouvert ses portes aux enfants. La prévision d'une moyenne de quinze enfants par jour est tenue avec parfois même des embouteillages pour les inscriptions. Face à ce succès, il a fallu s'adapter. La salle retenue à l'école jusqu'à présent pour les enfants devenant trop petite, il a fallu changer de lieu.

Ainsi depuis le 21 Novembre la cantine scolaire a pris ses quartiers à la salle des fêtes. Avec une cuisine flambante neuve, mise aux normes pour les collectivités, les enfants bénéficient d'un espace plus important pour prendre leur repas. Pour le bien être de tous !



LES CHIENS ABOIENT ... ET LA CARAVANE PASSE !

De nombreux habitants du village se plaignent des aboiements intempestifs des chiens dans notre village. En effet, bien que parfaitement bien élevés et étant chez eux, certains canidés, ne supportent pas de voir leur maître parti la journée et défendent leur territoire, aboyant au moindre passage durant toute la journée quand ce n'est pas la nuit. Ces aboiements sont mal supportés par les voisins et détériorent la qualité de vie. Agissons pour améliorer le bon voisinage !



DE NOUVEAUX ARBRES RUE DE METZ

Après avoir fait couper les 3 grands et majestueux arbres de la rue de Metz (voir article dans le petit journal précédent), la communauté de commune de Verdun a fait replanter 3 nouveaux frênes. Souhaitons leur une vie aussi longue que leurs prédécesseurs. Rappelons que le territoire de la CODECOM compte entre 5 à 6000 arbres !



ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Mixte Assainissement et Transports Urbains du Verdunois (SMATUV) a réalisé en 2008 une nouvelle tranche de travaux d'assainissement à Haudainville :

- Raccordement des réseaux unitaires de la rue Grande (avec extension jusqu'à la limite technique possible),
- Raccordement de la rue de la Chise et des Près qui se rejetaient directement au ruisseau,
- Construction d'un réseau de collecte des eaux usées rues de Verdun, du Moulin et de l'Eglise.



La mise en service effective a eu lieu le 11 septembre 2008.

3^{ème} MARCHÉ DE NOËL DES PETITS ANONS

C'est sous la pluie et dans le froid que s'est déroulé le 3^{ème} Marché de Noël organisé le vendredi 5 décembre par l'Association Les Petits Ânonns en partenariat avec l'école d'Haudainville...



Ce qui n'a pas empêché pour autant bon nombre de parents et habitants du village de faire le déplacement jusque dans la cours d'école pour venir admirer et acheter les différents objets confectionnés en vue des fêtes de fin d'année. C'était également l'occasion pour les visiteurs de se restaurer : moricettes, pains d'épices, pâtisseries et confiseries ont ravi les plus gourmands tandis que le vin, le chocolat ou le jus d'orange chauds permettaient de se réchauffer !

Rappelons que les bénéficiaires de cette manifestation permettront cette année encore de financer en partie les différents voyages et sorties organisés par les enseignants.

SAINT NICOLAS

Comme tous les ans, ce dimanche 07 décembre, Haudainville a reçu la visite de St-Nicolas accompagné de son fidèle compagnon de route, le Père Fouettard.



Leur arrivée fût précédée d'un concert donné par les petits djembefollas du S.L.C. LA BEHOLLE et du spectacle de Nono le Clown écolo, représentation offerte par la mairie.

Les nombreux enfants présents ont tous été récompensés par les friandises traditionnellement distribuées par le Saint-Patron lui-même.

REPAS DE FIN D'ANNEE POUR NOS AINES



Dimanche 30 novembre, s'est déroulé le traditionnel repas offert par le C.C.A.S aux aînés du village.

Vers midi, 63 personnes étaient au rendez-vous à la salle des fêtes afin de partager cette journée.

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S, accompagné des adjoints et de quelques membres sont venus partager l'apéritif avec les aînés.

Un succulent repas, servi par le Clos Lorrain s'est prolongé tout l'après-midi, au son d'un orchestre de quatre musiciens qui, tout au long de la journée a fait tourbillonner les danseurs.

Monsieur AVELINO, a régalé l'assistance avec quelques belles chansons tirées de son répertoire, et reprises en cœur par l'assemblée.

Champagne et café furent accompagnés par des brioches offertes très gentiment par la boulangerie RENAUD qui dessert notre village par l'intermédiaire du café « Le Sagittaire ».

C'est en début de soirée, bien fatigués mais enchantés de leur journée, que nos aînés ont pris congés, en se donnant rendez-vous l'année prochaine .

LOTO DES PETITS ANONS



Salle comble cette fois encore pour le loto organisé par l'association les Petits Anons le vendredi 17 octobre à la salle des fêtes d'Haudainville.

Dès l'ouverture, les joueurs se précipitaient sur les cartons et cherchaient une place assise !

Différents lots étaient mis en jeu pour une ligne ou un carton plein, allant du bon d'achat à la banquette clic-clac.

L'occasion pour tous de passer une bonne soirée avec également la possibilité de se restaurer : saucisses, merguez, pâtisseries et boissons étaient au rendez-vous.

Les membres de l'association vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour leurs prochaines manifestations !

MESSAGE DU SLC LA BEHOLLE



Pour ceux qui ne le connaissent pas encore (et pour les autres aussi), voici ce qu'est le S.L.C. LE BEHOLLE et ce qu'il s'y passe.

Le S.L.C. (Sports, Loisirs, Culture) est une association loi 1901 qui gère en partenariat avec la mairie (subventions, prêt des locaux, etc...), le Conseil Général et la Direction de la Jeunesse et des Sports (subventions, infos...), les activités sportives et culturelles du village.

Le S.L.C. fonctionne grâce à ses bénévoles :

Le bureau :

- Sonia ALLALENE, présidente (03 29 86 46 90)
- Laurence PREUD'HOMME, trésorière (03 29 86 03 64)
- Corinne BOULOGNE, secrétaire (03 29 84 10 22)

Les responsables de sections :

- Joël PETITJEAN / Tennis de table
- Agnès BRION / Théâtre enfants et adultes
- Karine JEANNESSON / Gymnastique enfants, ado et adultes, tennis
- Romain SISMONDINI / Rugby, djembé enfants et adultes, danse africaine
- Béatrice CHABOT PRAT/ Judo

Malheureusement, l'association manque de bénévoles pour se développer et animer le village comme elle le souhaiterait. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues.

Enfin, le bureau sera démissionnaire à la fin de la saison 2008-2009 au plus tard. Ce qui signifie que les postes de président, trésorier et secrétaire seront vacants, mais aussi que faute de candidats à ces postes, le S.L.C. LA BEHOLLE ne pourra pas vivre.

Si vous souhaitez prendre part activement à la vie du village, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nous. Nous comptons sur vous tous pour ne pas laisser l'association disparaître.

1^{er} CONSEIL D'ECOLE POUR L'ANNEE 2008 / 2009



Le 1^{er} Conseil d'école s'est déroulé le 7 novembre en présence de l'équipe enseignante, de M. Kutschruiter, maire d'Haudainville, M. Sismondini, adjoint au maire et des représentants de parents d'élèves nouvellement élus (Mme Allalène Sonia, Mme Ciré Valérie, Mme Leclerc Agnès, M. Mortas David et M. Picard Bernard)

Le directeur a dans un premier temps présenté l'école ; celle-ci compte à ce jour 113 élèves répartis sur 5 classes :

- Petite et Moyenne Sections : 27 élèves avec Mme Morville (ATSEM : Mme Wrigley)
- Moyenne et Grande Sections : 25 élèves avec Mme Hansch
- CP / CE1 : 19 élèves avec M. Rouyer, directeur d'école
- CE1 / CE2 : 20 élèves avec Mlle Antoine
- CM1 / CM2 : 22 élèves avec Mme Francart

Le Conseil d'école a ensuite approuvé le règlement intérieur qui sera diffusé aux parents, avec pour principale modification, les nouveaux horaires liés au passage à la semaine de 4 jours (suppression de l'école le samedi).

Un premier bilan a été dressé concernant la garderie et la cantine nouvellement mise en place. Celle-ci accueille les enfants à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir. Entre 15 et 20 enfants fréquentent chaque jour ce service.

Un compte-rendu de la Coopérative Scolaire a été réalisé et l'équipe enseignante a adressé ses remerciements à la Mairie pour la participation financière (1600 €) apportée à la Classe Découverte qui a eu lieu au cours de l'année précédente et à l'Association des Petits Ânon pour son aide et ses dons (3900 €).

Pour finir, un bilan des travaux effectués ou à effectuer a été réalisé.

L'occasion pour Monsieur le Maire de rappeler son soutien à l'école et d'informer sur les démarches entreprises pour une rénovation de l'école (toiture, isolation et chauffage).

Un diagnostic thermique devrait être réalisé pour aider à trouver la meilleure solution pour ces travaux qui s'annoncent lourds et demanderont beaucoup de temps.

MISE EN PLACE D'UN MAILING



Afin d'améliorer la communication envers les habitants du village, la commune souhaite pouvoir vous communiquer ses infos (petit journal agrémenté de photos, infos spéciales, bulletins d'alerte etc...) par la voie informatique.

Pour cela nous avons besoin de connaître (pour ceux qui le souhaitent et qui sont équipés) votre adresse électronique. En conformité avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) votre adresse ne sera pas communiquée et vous garderez le droit de vous désinscrire à tout moment.

Enfin cette mesure sera écologique puisqu'elle permettra de faire une économie papier très conséquente.

Pour ceux et celles qui ne sont pas équipés ou qui ne souhaitent pas communiquer leur adresse électronique nous continuerons à les informer par courrier papier.

La démarche à suivre est très simple : vous nous envoyez un petit mail à l'adresse suivante en précisant votre nom et votre adresse postale. Merci.

listemailhaudainville@orange.fr

CODECOM DE VERDUN : CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES (HABITAT PRIVE) EXERCICES 2009-2010-2011



Par délibération en date du 26 janvier 2006, la communauté de communes de Verdun a décidé de mettre en place une campagne de ravalement de façades sur le territoire intercommunal pour une durée de trois ans renouvelables, ceci à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette disposition a permis de subventionner 100 ravalements de façades.

La CODECOM décide de poursuivre cette campagne pour les années 2009-2010 et 2011, sur la base de 40 ravalements par exercice.

Cette campagne portera sur des zones dites prioritaires et sur des zones dites incitatives pour le reste du territoire intercommunal.

Il est donc décidé de mettre en place une campagne de ravalement sur ces zones, à savoir :

- Dans les zones prioritaires, la subvention octroyée sera de 45 % de la facture acquittée dans la limite de 2300 € par immeuble ravalé
- Dans les zones incitatives, la subvention octroyée sera de 25 % de la facture acquittée dans la limite de 1900 € par immeuble ravalé

Le département sera sollicité à hauteur de 500 € par immeuble ravalé quelque soit la zone concernée. Cette somme diminuera d'autant la participation intercommunale.

Pour être éligibles, les façades devront être visibles du domaine public.

A Houdainville en zones prioritaires sont concernées :

Rue de Verdun
Rue de St Mihiel
Rue grande
Rue des écoles

Toutes les autres rues d'Houdainville sont classées en zone incitative.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou à la CODECOM

LE PRESBYTERE

Depuis le départ de l'abbé Livorin, le presbytère, majestueuse demeure de la fin du 18^{ème} siècle (tout comme notre église !) situé en face de notre école et propriété de la commune, est désormais disponible.

Le conseil municipal aura à décider et à statuer sur son avenir.

*Joyeuses fêtes de fin d'année
à toutes et à tous !*

